COMMUNE DE GRIGNON

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Délibération n° 2021.02.28_09

Le vingt-huit février deux mil vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents: Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC - Natacha BLANC-GONNET -Corinne BUSALB- André CARRABIN - Florence CHATELIER – Michel CREMONE-Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(e)s: Stéphanie MARTIN (pouvoir à Valérie MATHE) – Marino PASQUALON (Pouvoir à François RIEU)

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 22 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice: 19 (dix-neuf)

Présents: 17 Votants: 19 Pour: 19

Rapporteur: Monsieur François RIEU

DÉLIBÉRATION 09 : ADMINISTRATION GENERALE - DEMANDE DE SUBVENTION « INFOMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation d'un nouveau logiciel à la bibliothèque en lien avec ARLYSERE, le matériel informatique vieillissant n'est plus adapté.

Monsieur le Maire propose donc de valider le plan de financement suivant et de solliciter une subvention auprès du Conseil Savoie Mont Blanc au titre de l'informatisation des bibliothèques.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Fourniture de deux ordinateurs et un scanner	2 759.18 €	Subvention conseil Savoie Mont Blanc	30% sur la base de 2 759.18 € HT	827.75€
TOTAL TTC	3 311.02 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		2 483 .27€
TVA	551.84€			
TOTAL TTC	2 778.37€		TOTAL TTC	2 778.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- → **APPROUVE** le projet d'informatisation de la bibliothèque.
- **→ APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 2 759.18 € HT (3 311.02 € TTC)
- → **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître la participation financière du Conseil Savoie Mont Blanc pour l'informatisation des bibliothèques et l'autofinancement.
- → **DEMANDE** au Conseil Savoie Mont Blanc une subvention de **827.75** € pour la réalisation de cette opération.
- → PREND ACTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- → **SOLLICITE** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- → **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme, Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le (Voir cachet) : Et de la publication, le A GRIGNON, le 28 février 2022 Le Maire, François RIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20220228-20220228-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022 Affichage : 10/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



